

Le 16 mars 2011 INS C

**0472 Rapport de gestion 2010 de la Haute école spécialisée bernoise (HESB)**

**1. Objet**

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école spécialisée bernoise (HESB) sont définis dans la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB) et dans le mandat de prestations du 15 octobre 2008 attribué par le Conseil-exécutif à la Haute école spécialisée bernoise pour les années 2009 à 2012 (ACE 1650/2008).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que le rapport de gestion 2010 de la HESB ne comporte pas de changement d'orientation par rapport au mandat de prestations. Les objectifs ont été en majorité atteints et les directives suivies.

- Durant l'année d'études 2009-2010, plus de 69 000 étudiants et étudiantes ont suivi une formation dans une haute école spécialisée suisse, soit neuf pour cent de plus que l'année précédente. La HESB (y compris la Haute école suisse d'agronomie et la Haute école fédérale de sport de Macolin) comptait grosso modo 5 700 étudiants et étudiantes immatriculés (dont environ 5 200 dans les filières de bachelor et de master et quelque 500 dans la formation continue), ce qui correspond à huit pour cent de l'ensemble des personnes inscrites dans les hautes écoles spécialisées suisses. Le nombre total d'étudiants et d'étudiantes a progressé de 16 pour cent par rapport à l'année précédente.
- A l'automne 2010, environ 1 900 étudiants et étudiantes ont entrepris des études de bachelor ou de master à la HESB. La haute école dispose en effet d'une offre de formation étendue et attractive puisqu'elle propose 27 filières de bachelor et 17 filières de master.
- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes extracantonaux suivant des études de bachelor et de master à la HESB a de nouveau augmenté (2 050 dans l'année d'études 2009-2010, soit une augmentation de plus de 20 pour cent par rapport à l'année précédente).
- Le Département fédéral de l'économie (DFE) a approuvé la filière de bachelor en Informatique médicale unique en Suisse qui débutera à l'automne 2011. Les deux filières de master en Soins infirmiers et Physiothérapie qui ont déjà commencé dans l'année d'études 2010-2011 ont également été approuvées. Le DFE a en outre accrédité les filières de bachelor Informatique économique, Nutrition et diététique, Sage-femme et Physiothérapie ainsi que les filières de master Business Administration et Composition and Theory.
- La HESB et l'Université de Berne ont signé une convention-cadre dans le but d'intensifier leur coopération et, ce faisant, de consolider l'assise du site académique



bernois. Les deux partenaires collaborent déjà avec succès, notamment pour la filière de master en Biomedical Engineering (technique biomédicale) et pour le projet pilote prévu de Graduate School for Arts (Haute école des arts).

- Le Grand Conseil a approuvé la cantonalisation de la Haute école suisse d'agronomie (HESA) qui sera entièrement intégrée dans la Haute école spécialisée en 2012. Le parlement cantonal a en même temps approuvé le crédit d'édification d'un bâtiment supplémentaire sur le campus à Zollikofen.
- La HESB a été la première haute école suisse à recevoir le label de qualité UE « HR Excellence in Research », récompense qu'elle doit à sa stratégie de développement du personnel dans le domaine de la recherche et du développement.
- Dans le cadre du projet Zeno démarré au milieu de l'année 2009, la HESB réorganise fondamentalement son administration et crée une nouvelle unité comparable à la direction administrative de l'Université qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Les domaines Finances, Ressources humaines, Informatique et une partie des services de la scolarité seront centralisés et la centaine de collaborateurs et collaboratrices travaillant actuellement dans ces services seront transférés dans la nouvelle unité d'organisation. Cette réorganisation vise à améliorer le nombre et la qualité des prestations sans augmentation du personnel.
- Au mois de février 2011, le Conseil-exécutif a décidé de regrouper à moyen terme les sites de la HESB à Berne et Bienne. Tandis que Berne accueillera les départements Gestion et administration, Santé, Travail social et la Haute école des arts, Bienne hébergera les deux départements Technique et informatique et Architecture, bois et génie civil. La HESB quittera le site de Berthoud dans le même délai.

Un entretien de controlling a eu lieu le 9 février 2011 entre le Conseil-exécutif et la HESB sur l'année d'études 2009-2010. Cette dernière a rendu compte au Conseil-exécutif de son mandat de prestations. Le Conseil-exécutif a pris acte du fait que la HESB s'acquitte de manière irréprochable de son mandat législatif.

## 2. Bases légales

- Article 46 et article 56, lettre c de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB)
- Point 4 de l'arrêté du Conseil-exécutif n°0899 du 16 juin 2010 (« Jahresabschluss- und Geschäftsberichtsprozess 2010 : Terminplanung »)

## 3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2010 de la Haute école spécialisée bernoise.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier :

